

pro infirmis

Rapport financier 2023



Faits et chiffres

	2023	2022
Bilan (en millions de CHF)		
Actifs circulants	82,4	83,0
Actifs immobilisés	34,8	36,0
Total des actifs	117,2	119,0
Capital étranger	36,6	31,4
Capital des fonds affectés	37,4	39,7
Capital de l'organisation	43,2	47,9
Total des passifs	117,2	119,0
Compte d'exploitation (en millions de CHF)		
Produits de la récolte de fonds	18,0	18,3
Subventions AI	54,6	54,4
Produits des prestations	11,6	11,3
Subventions cantons et communes	19,7	18,6
Autres produits d'exploitation	3,3	3,4
Total des produits d'exploitation	107,2	106,0
Charges de personnel	-76,1	-74,3
Charges pour clients et organisations du handicap	-28,5	-27,3
Autres charges d'exploitation	-13,0	-11,6
Amortissements	-1,5	-1,6
Total des charges d'exploitation	-119,1	-114,8
Résultat d'exploitation	-11,9	-8,8
Résultat non opérationnel	7,3	-10,1
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation	-4,6	-18,9
Personnel		
Total collaboratrices et collaborateurs	1'805	1'720
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés au mois	769	743
Équivalent en postes à plein temps	542	522
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés à l'heure	1'036	977
Équivalent en postes à plein temps	97	106
Personnes actives à titre honorifique dans les comités cantonaux (au 31.12)	133	114
Directions cantonales	15	15
Services de consultation	51	51
Récolte de fonds (en millions de CHF)		
Produits de la récolte de fonds	18,0	18,3
Charges de la récolte de fonds	6,8	6,7
Rémunérations et indemnités (en kCHF)*		
Total des rémunérations des 6 membres de la Direction	1'091	1'089
Rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé	1 : 4	1 : 4
Indemnités aux membres du Bureau	76	63
Dont indemnités au président/à la coprésidence (total)	30	9

* Les indemnités sont fixées conformément aux directives de la ZEWO.

Des différences d'arrondi sont possibles, les chiffres des comptes annuels étant présentés en kCHF.

Table des matières

Comptes annuels consolidés

1. Bilan consolidé	6
2. Compte d'exploitation consolidé	7
3. Tableau de financement consolidé	8
4. Tableau de variation du capital	10
5. Bases de la présentation des comptes	13
5.1 Généralités	13
5.2 Consolidation et périmètre de consolidation/continuité	13
5.3 Organisations/personnes/institutions liées	13
6. Principes d'évaluation et commentaires	14
6.1 Bilan consolidé	14
6.2 Compte d'exploitation consolidé	20
6.3 Tableau de financement consolidé	23
7. Autres indications	24
7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22	24
7.2 Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction	24
7.3 Prestations gratuites	24
7.4 Transactions de donation et d'échange	24
7.5 Opérations hors bilan	25
7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16	25
7.7 Événements après le jour du bilan	25
7.8 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques	25
7.9 Dettes non portées au bilan	25
8. Rapport de l'organe de révision	26

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis

9. Bilan de l'association	30
10. Compte d'exploitation de l'association	31
11. Bases de la présentation des comptes	31
12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation	32
13. Autres indications	33
14. Rapport de l'organe de révision	34



Photos : Dominique Meienberg (pages 1, 29, 35), Sandro Imhasly (pages 4, 7, 9, 11, 12, 29), T+T Fotografie (page 5)

Introduction

Rétablir et pérenniser l'équilibre financier de Pro Infirmis



Stéphanie Thalmann-Vogel
Cheffe Finances et Informatique

Pro Infirmis fait face à une réalité financière de plus en plus difficile. En 2023, l'évolution positive des marchés financiers a permis de compenser une partie des pertes enregistrées l'année précédente. Malgré cela, nos comptes se cloisent sur un déficit global de 4,6 millions de francs.

Le déséquilibre entre la demande de prestations et le financement que nous recevons de la Confédération et des cantons entraîne un déficit d'exploitation structurel, qui s'est creusé au cours des dernières années.

Malheureusement, les dons ne permettent qu'en partie de compenser ce sous-financement. En raison de la situation économique et politique complexe dans le monde, 2023 a été une année difficile en matière de dons, et les produits de notre récolte de fonds n'ont pas suffi à couvrir les coûts d'exploitation supplémentaires.

Nous construisons la Pro Infirmis de demain

Le processus de transformation que nous traversons actuellement est coûteux, mais déterminant pour l'avenir.

Nous mettons en œuvre une nouvelle stratégie des prestations, et nous investissons dans l'informatique et la numérisation. Cela, afin d'optimiser tant nos prestations que nos processus internes.

En tant qu'organisation, nous sommes déterminés à appréhender les difficultés comme des défis à relever et à asseoir Pro Infirmis sur une base financière solide. Ainsi, nous pourrions maintenir l'accès à nos offres pour les personnes en situation de handicap et continuer de défendre ouvertement leurs intérêts.

Les jalons sont posés. Nous avons bon espoir que la voie choisie nous mènera au but.

Stéphanie Thalmann-Vogel, cheffe Finances et Informatique

1. Bilan consolidé

		31.12.2023		31.12.2022	
Actifs (en kCHF)					
Liquidités	1	6'502	5,5 %	13'001	10,9 %
Titres	2	68'632	58,6 %	64'162	53,9 %
Créances résultant de prestations	3	3'495	3,0 %	3'551	3,0 %
Autres créances à court terme	4	358	0,3 %	334	0,3 %
Stocks	5	236	0,2 %	269	0,2 %
Actifs de régularisation	6	3'202	2,7 %	1'697	1,4 %
Actifs circulants		82'425	70,3 %	83'014	69,8 %
Immobilisations financières	7	304	0,3 %	303	0,3 %
Immobilisations corporelles meubles	8	3'502	3,0 %	4'298	3,6 %
Immobilisations corporelles immeubles	9	30'970	26,4 %	31'338	26,3 %
Actifs immobilisés		34'776	29,7 %	35'940	30,2 %
Total des actifs		117'201	100,0 %	118'954	100,0 %
Passifs (en kCHF)					
Dettes financières à court terme	10	13'500	11,5 %	16'400	13,8 %
Dettes à court terme résultant de prestations	11	1'379	1,2 %	2'417	2,0 %
Autres dettes à court terme	12	3'187	2,7 %	3'282	2,8 %
Provisions à court terme	13	265	0,2 %	56	0,0 %
Passifs de régularisation	14	1'380	1,2 %	2'137	1,8 %
Capitaux étrangers à court terme		19'711	16,8 %	24'292	20,4 %
Dettes financières à long terme	15	15'000	12,8 %	5'290	4,4 %
Provisions à long terme	16	1'841	1,6 %	1'844	1,6 %
Capitaux étrangers à long terme		16'841	14,4 %	7'134	6,0 %
Capital des fonds	17	37'387	31,9 %	39'699	33,4 %
Capital lié		7'346	6,3 %	7'959	6,7 %
Capital libre		35'917	30,6 %	39'870	33,5 %
Capital de l'organisation	18	43'262	36,9 %	47'829	40,2 %
Total des passifs		117'201	100,0 %	118'954	100,0 %

2. Compte d'exploitation consolidé

		2023		2022	
Produits d'exploitation (en kCHF)					
Produits de la récolte de fonds	19	18'015	16,8 %	18'334	17,3 %
Subventions AI	20	54'645	51,0 %	54'395	51,3 %
Produits des prestations	21	11'620	10,8 %	11'307	10,7 %
Subventions des cantons et des communes	22	19'646	18,3 %	18'629	17,6 %
Autres produits	23	3'303	3,1 %	3'419	3,2 %
Total des produits d'exploitation		107'228	100,0 %	106'084	100,0 %
Charges d'exploitation (en kCHF)					
Charges de personnel	24	-76'141	-71,0 %	-74'347	-70,1 %
Charges pour clientes et clients et organisations du handicap	25	-28'518	-26,6 %	-27'318	-25,8 %
Autres charges d'exploitation	26	-12'989	-12,1 %	-11'615	-10,9 %
Amortissements des immobilisations d'exploitation	27	-1'491	-1,4 %	-1'625	-1,5 %
Total des charges d'exploitation		-119'138	-111,1 %	-114'905	-108,3 %
Résultat d'exploitation en kCHF		-11'910	-11,1 %	-8'821	-8,3 %
Résultat financier	28	4'269	4,0 %	-11'814	-11,1 %
Résultat des immeubles hors exploitation	29	748	0,7 %	911	0,9 %
Autre résultat sans rapport avec les prestations	30	15	0,0 %	-13	0,0 %
Résultat avant variation du capital des fonds en kCHF		-6'878	-6,4 %	-19'737	-18,6 %
Variation du capital des fonds	31	2'312	2,2 %	879	0,8 %
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation en kCHF	32	-4'567	-4,3 %	-18'858	-17,8 %



3. Tableau de financement consolidé

	2023	2022
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation	-4'567	-18'858
Variation du capital des fonds	-2'312	-879
Amortissements	1'724	1'824
Augmentation titres	-4'470	10'441
Variation réserves	205	-124
Résultat sortie actifs immobilisés	-5	22
Variation créances résultant de prestations	57	-310
Variation autres créances à court terme	-25	29
Variation stocks	33	-90
Variation actifs de régularisation	-1'505	639
Variation dettes résultant de prestations	-1'038	189
Variation autres dettes à court terme	-95	568
Variation passifs de régularisation	-757	163
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation (en kCHF)	-12'755	-6'387
Investissements immobilisations financières	-	-
Désinvestissements immobilisations financières	-	102
Investissements immobilisations corporelles	-617	-3'872
Désinvestissements immobilisations corporelles	63	164
Flux de fonds prov. d'investissements/désinvestissements (en kCHF)	-554	-3'607
Diminution/augmentation dettes financières à court terme	-2'900	11'900
Augmentation de dettes financières à long terme	9'710	-
Flux de fonds provenant de l'activité de financement (en kCHF)	6'810	11'900
Variation des liquidités (en kCHF)	-6'499	1'907
État initial 1.1	13'001	11'094
État final 31.12	6'502	13'001
État de la variation des liquidités (en kCHF)	-6'499	1'907



4. Tableau de variation du capital

	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant de fonds							
2022 (en kCHF)							
Fonds des parrainages	2'123	-	739	-	-562	176	2'299
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	5'218	-	-	-	-229	-229	4'989
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'903	29	1	-	-22	8	2'911
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	2'754	-	-	-	-743	-743	2'011
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	1'057	-	319	-	-	319	1'376
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'237	12	4	-	-29	-13	1'224
Fonds pour moyens auxiliaires	1'808	-	227	-	-13	215	2'023
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich für zweckgebundene Nutzung	1'365	-	-	786	-40	746	2'111
Fonds travail social PI VD	1'196	12	84	-	-29	67	1'263
Fonds Haller pour aide directe	1'292	-609	-	-	-195	-804	488
Autres fonds spéciaux	14'127	15	5'190	-786	-4'982	-564	13'563
Total fonds spéciaux	32'957	-541	5'825	-	-6'281	-997	31'960
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'064	-	-	-	-58	-58	2'006
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	2'265	-	-	-	-	-	2'265
Total fonds soumis à l'usufruit	5'498	-	-	-	-58	-58	5'440
Capital des fonds affectés	40'578	-541	6'564	-	-6'902	-879	39'699

	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
2023 (en kCHF)							
Fonds des parrainages	2'299	-	754	-	-778	-24	2'275
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	4'989	-	-	-	-173	-173	4'816
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'911	31	8	-	-21	19	2'930
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	2'011	-	-	-	-2'379	-2'379	-368
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	1'376	-	604	-	-109	495	1'871
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'224	12	-	-	-34	-22	1'202
Fonds pour moyens auxiliaires	2'023	-	219	-	-57	162	2'184
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich für zweckgebundene Nutzung	2'111	-	-	-	-149	-149	1'962
Fonds travail social PI VD	1'263	13	59	-	-3	70	1'333
Fonds Haller pour aide directe	488	358	-	-	-224	134	622
Autres fonds spéciaux	13'563	15	2'905	-	-3'300	-381	13'183
Total fonds spéciaux	31'960	429	3'795	-	-6'449	-2'225	29'735
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'006	-	-	-	-63	-63	1'943
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	2'265	-	-	-	-	-	2'265
Total fonds soumis à l'usufruit	5'440	-	-	-	-63	-63	5'377
Capital des fonds affectés	39'699	429	4'549	-	-7'290	-2'312	37'387



Les fonds affectés dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont indiqués individuellement. Tous les fonds ayant une valeur inférieure à 1 million de francs figurent sous « autres fonds spéciaux » ou sous « autres fonds soumis à l'usufruit ». Une autre énumération suivant des critères éloquents, tels que l'affectation du fonds, n'est pas possible.

Le « fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH) » correspond aux fonds non épuisés du fonds fédéral « Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap PAH » que Pro Infirmis gère sous mandat pour l'aide directe aux clientes et clients concernés. L'existant final au 31.12.2023 de kCHF 368 constitue une créance envers l'OFAS. Cette créance est due au fait que l'OFAS a versé des acomptes trop bas (en comparaison avec le montant maximal selon l'art. 17 al. 1 let. b LPC), alors que les charges

de prestations ont nettement augmenté. Il en résulte un excédent de coûts significatif pour l'exercice 2023. Conformément à la circulaire (CSFI) et aux commentaires y relatifs, ce résultat doit être reporté sur le fonds de fluctuation. En conséquence, le fonds de fluctuation affiche un solde actif correspondant à une créance de Pro Infirmis envers l'OFAS.

Les attributions aux fonds sont plus élevées que les produits affectés de la récolte de fonds, car elles comprennent également des fonds affectés non encore utilisés des pouvoirs publics (subventions de l'OFAS et des cantons) et des remboursements.

	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant du financement propre							
2022 (en kCHF)							
Fonds d'innovation	5'964	-	72	-	-771	-699	5'265
Autre capital lié	2'771	-	1	-	-78	-78	2'693
Total capital lié	8'735	-	73	-	-849	-776	7'959
Capital libre	57'952	-	-	-	-18'082	-18'082	39'870
Capital de l'organisation	66'687	-	73	-	-18'931	-18'858	47'829
2023 (en kCHF)							
Fonds d'innovation	5'265	-	170	-	-760	-590	4'675
Autre capital lié	2'693	-	-	-	-23	-23	2'671
Total capital lié	7'959	-	170	-	-783	-613	7'346
Capital libre	39'870	-	-	-	-3'954	-3'954	35'917
Capital de l'organisation	47'829	-	170	-	-4'737	-4'567	43'262

5. Bases de la présentation des comptes

5.1 Généralités

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association Pro Infirmis, présentés ici, ont été établis conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'organisation et sont conformes aux dispositions légales suisses, aux statuts de Pro Infirmis et aux standards de la fondation Zewo (service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons). Les principes généraux d'évaluation selon le cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC ont été appliqués.

5.2 Consolidation et périmètre de consolidation/continuité

Les comptes individuels de l'association Pro Infirmis reflètent la consolidation des 15 directions cantonales, du Siège principal de Pro Infirmis, de la subvention fédérale PAH (Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap), ainsi que de deux fonds qui, pour des raisons administratives, font l'objet de comptabilités séparées.

Les comptes consolidés intègrent les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung », car leurs conseils de fondation respectifs sont occupés en majorité par des collaboratrices et collaborateurs ou des représentants d'organes de Pro Infirmis.

La consolidation est effectuée sur la base des différentes clôtures, après vérification de celles-ci. Les clôtures reposent sur des principes d'établissement du bilan et d'évaluation uniformes, valables pour chacune d'elles. Les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

5.3 Organisations/personnes/institutions liées

D'un point de vue historique, Pro Infirmis entretient une relation étroite avec la fondation Profil, qui avait à l'origine été fondée par Pro Infirmis. Pro Infirmis est représentée au Conseil de fondation de Profil par deux membres sur huit. Elle a conclu un contrat de prestations avec Profil. Depuis mai 2023, Pro Infirmis est également représentée par un membre au Conseil de fondation de Sitios. Durant l'exercice, aucune transaction importante n'a eu lieu avec les autres organisations liées.



6. Principes d'évaluation et commentaires

De manière générale, on applique aux comptes annuels le principe du coût d'acquisition ou de production. Ce principe repose sur la règle de l'évaluation séparée des actifs et des passifs. Les principes les plus importants en matière d'établissement du bilan sont présentés ci-après. Lorsque l'évaluation s'écarte des principes, cette exception donne lieu à un commentaire. La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture des devises à la date du bilan.

6.1 Bilan consolidé

Actifs circulants

Les actifs circulants renferment uniquement des postes à court terme qui viennent à échéance dans un délai de 12 mois au plus à compter de la date du bilan.

1 Liquidités

Les soldes en caisse, sur les comptes PostFinance ou bancaires sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités renferment les postes suivants :

	31.12.2023	31.12.2022
Caisses	78	78
PostFinance	2'492	2'410
Comptes bancaires	3'932	10'514
Total kCHF	6'502	13'001

2 Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. L'évaluation est effectuée à la valeur vénale selon le relevé de dépôt. En 2023, la performance nette a été de 6,6 % (année précédente -15,3 %).

	31.12.2023	31.12.2022
Titres réalisables à court terme kCHF	68'632	64'162

3 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de prestations renferment les postes suivants :

	31.12.2023	31.12.2022
Envers des tiers	3'090	2'968
Envers des clients	417	238
Envers des collaboratrices et collaborateurs	13	1
Provenant d'avances pour véhicules	32	410
Ducroire	-57	-66
Total kCHF	3'495	3'551

Le ducroire est estimé de manière forfaitaire à 2 % des créances en souffrance au 31 décembre. Conformément aux Swiss GAAP RPC, cette manière de calculer le ducroire est admise si elle reflète de manière fiable le total des pertes potentielles. Cela vaut notamment pour les créances en souffrance portant sur de petits montants et aux objets très hétérogènes, comme c'est le cas chez Pro Infirmis.

4 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme renferment les garanties de loyer versées par Pro Infirmis ainsi que les créances d'impôt anticipé.

	31.12.2023	31.12.2022
Garantie de loyer	258	260
Créances impôt anticipé	99	73
Total kCHF	358	334

5 Stocks

Les stocks renferment les postes suivants :

	31.12.2023	31.12.2022
Véhicules transformés pour personnes handicapées	169	163
Eurokey	37	63
Stock marchandises projet d'inclusion restaurant Locarno	18	26
Total marchandises	224	252
Matériel de bureau	12	18
Total fournitures d'exploitation	12	18
Total kCHF	236	269

6 Actifs de régularisation

Ce poste contient les dépenses pour l'exercice suivant, payées à l'avance, les régularisations relatives aux assurances sociales, ainsi que les produits exigibles sur la base des prestations fournies en 2023.

	31.12.2023	31.12.2022
Subventions des cantons et des communes	1'335	1'067
Autres dépenses payées à l'avance	568	225
Assurances sociales (y c. paiement anticipé LAA et ACIJ)	1'013	121
Autres produits à recevoir	286	284
Total kCHF	3'202	1'697

Actifs immobilisés

7 Immobilisations financières

Dans le cadre de ses activités, Pro Infirmis accorde des prêts de durée limitée à des clientes et clients ou à des organisations tierces, prêts destinés au financement de projets compatibles avec les buts qu'elle poursuit. Les prêts destinés au financement d'immeubles sont garantis par des droits de gage immobilier. Les autres créances ne sont pas assorties de garanties.

	31.12.2023	31.12.2022
Créances à long terme envers institutions	304	303
Total kCHF	304	303

8 Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Mobilier/installations	10 ans
Informatique, installations de communication, divers	5 ans
Véhicules	8 ans
Équipement et installations fixes	10 ans

Les immobilisations corporelles meubles se composent des éléments suivants :

	Mobilier et installations	Informatique, communication, divers	Véhicules	Équipement et installations fixes	Total
Valeur comptable nette 1.1.2022 (en kCHF)	1'180	2'273	265	1'372	5'090
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	5'213	7'749	845	5'519	19'326
Entrées	124	503	-	238	865
Sorties	-1'884	-240	-141	-2'314	-4'579
État 31.12	3'453	8'012	704	3'443	15'612
Amortissements cumulés					
État 1.1	4'033	5'476	580	4'147	14'236
Amortissements	290	799	71	310	1'470
Sorties	-1'829	-164	-146	-2'253	-4'392
État 31.12	2'494	6'111	505	2'204	11'314
Valeur comptable nette 31.12.2022	959	1'901	199	1'239	4'298
Valeur comptable nette 1.1.2023 (en kCHF)	959	1'901	199	1'239	4'298
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	3'453	8'012	704	3'443	15'612
Entrées	157	150	99	150	556
Sorties	-35	-3	-29	-10	-77
État 31.12	3'575	8'159	773	3'584	16'091
Amortissements cumulés					
État 1.1	2'494	6'111	505	2'204	11'314
Amortissements	236	754	57	256	1'303
Sorties	-	-	-27	-	-27
État 31.12	2'730	6'865	534	2'460	12'589
Valeur comptable nette 31.12.2023	845	1'294	239	1'123	3'502

9 Immobilisations corporelles immeubles

Les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'achat, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les immeubles utilisés à diverses fins (utilisation propre / location à des tiers) sont classés, soit parmi les immeubles d'exploitation, soit parmi les immeubles de rendement, en fonction de leur utilisation prépondérante.

Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Immeubles d'exploitation et immeubles hors exploitation	50 ans
---	--------

Les terrains ne sont pas amortis. Tous les postes sont contrôlés chaque année pour déceler d'éventuelles dépréciations d'actifs. Dans le cas des propriétés par étage, on renonce à faire figurer la valeur du terrain séparément. Une partie des immeubles est grevée de prêts garantis par des gages immobiliers et d'une hypothèque fixe, pour un montant total de 15'000 kCHF (année précédente 5'290 kCHF). La valeur comptable de ces immeubles se monte à 19'924 kCHF (année précédente 9'735 kCHF). Le poste « Terrains non bâtis » renferme essentiellement des terrains loués en droit de superficie sur le long terme à des tiers. Ces terrains ont été légués à Pro Infirmis dans le cadre d'une succession. Le nouveau bâtiment à Bellinzona, qui avait été porté à l'actif en 2022, a été reclassé. Une partie est attribuée aux immeubles d'exploitation, l'autre partie aux immeubles hors exploitation.

	Bâtiments d'exploitation	Bien-fonds d'exploitation	Bâtiments hors exploitation	Bien-fonds hors exploitation	Terrains non bâtis	Total
Valeur comptable nette 1.1.2022 (en kCHF)	7'190	3'414	7'219	3'267	7'595	28'685
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	9'089	3'414	8'796	3'267	7'595	32'161
Entrées	2'960	-	47	-	-	3'007
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	12'049	3'414	8'843	3'267	7'595	35'168
Amortissements cumulés						
État 1.1	1'899	-	1'577	-	-	3'476
Amortissements	154	-	200	-	-	354
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	2'053	-	1'777	-	-	3'830
Valeur comptable nette 31.12.2022	9'996	3'414	7'066	3'267	7'595	31'338
Valeur comptable nette 1.1.2023 (en kCHF)	9'996	3'414	7'066	3'267	7'595	31'338
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	12'049	3'414	8'843	3'267	7'595	35'168
Entrées	31	-	31	-	-	61
Sorties	-4	-	-4	-	-	-9
Reclassification	-2'765	-	2'718	-	-	-47
État 31.12	9'310	3'414	11'588	3'267	7'595	35'174
Amortissements cumulés						
État 1.1	2'053	-	1'777	-	-	3'830
Amortissements	187	-	233	-	-	420
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-23	-	-23	-	-	-46
État 31.12	2'217	-	1'987	-	-	4'204
Valeur comptable nette 31.12.2023	7'093	3'414	9'601	3'267	7'595	30'970

Capitaux étrangers à court terme**10 Dettes financières à court terme**

Ce poste concerne un montant emprunté pour faire face à un manque de liquidité ponctuel.

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes bancaires à court terme (avance à terme fixe)	13'500	16'400
Total kCHF	13'500	16'400

Le portefeuille de titres sert de garantie envers la banque.

11 Dettes à court terme résultant de prestations

La position « dettes envers des clientes et clients » renferme essentiellement des garanties de paiement dont le montant n'a pas encore été versé.

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers des clientes et clients	1'350	2'388
Paiements anticipés de clientes et clients	28	28
Total kCHF	1'379	2'417

12 Autres dettes à court terme

Ce poste renferme les dettes envers des fournisseurs, la caisse de pensions, les cantons, les communes et l'Administration fédérale des contributions

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers des tiers	3'105	3'200
Dettes envers TVA, impôts à la source, ALFA	82	82
Total kCHF	3'187	3'282

13 Provisions à court terme

Les provisions à court terme se composent des éléments suivants :

	Ventes et prestations
Provisions au 31.12.2021 (en kCHF)	73
Constitution	6
Dissolution	-23
Provisions au 31.12.2022 (en kCHF)	56
Constitution	209
Dissolution	-
Provisions au 31.12.2023 (en kCHF)	265

14 Passifs de régularisation

Ce poste renferme les salaires concernant l'année 2023 non encore versés au personnel rémunéré à l'heure, les factures de fournisseurs à régler pour l'année 2023, les régularisations relatives aux assurances sociales, ainsi que les subventions des cantons et d'autres produits déjà reçus pour des prestations à fournir en 2024.

	31.12.2023	31.12.2022
Salaires à verser	731	1'141
Factures de fournisseurs à régler	274	248
Assurances sociales	163	301
Subventions cantons pour année suivante	160	379
Produits prestations année suivante	51	68
Total kCHF	1'380	2'137

Capitaux étrangers à long terme**15 Dettes financières à long terme**

Ce poste se compose uniquement d'hypothèques pour les immeubles appartenant à l'organisation. Il a été augmenté en 2023 pour générer des liquidités.

	31.12.2023	31.12.2022
Hypothèque à taux fixe de 2,4 % et durée résiduelle de moins de 5 ans	5'000	5'290
Hypothèques Saron à taux variable et durée indéterminée	10'000	-
Total kCHF	15'000	5'290

16 Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent des éléments suivants :

	Vacances et heures suppl.
Provisions au 31.12.2021 (en kCHF)	1'952
Constitution	-
Dissolution	-108
Provisions au 31.12.2022 (en kCHF)	1'844
Constitution	65
Dissolution	-69
Provisions au 31.12.2023 (en kCHF)	1'841

Étant donné que Pro Infirmis est exemptée d'impôts, les provisions ne renferment pas d'impôts latents.

17 Capital des fonds

	31.12.2023	31.12.2022
Fonds des parrainages	2'275	2'299
Total fonds spéciaux	29'735	31'960
Total fonds soumis à l'usufruit	5'377	5'440
Total kCHF	37'387	39'699

Les fonds dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont énumérés au point 4 « tableau de variation du capital ». Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro Infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

18 Capital de l'organisation

La diminution du capital de l'organisation durant l'exercice est due au résultat négatif de CHF -4,6 mio., dont CHF -3,9 mio. sont imputés sur le capital libre. Pour plus de détails, voir point 4 « Tableau de variation du capital ».

	31.12.2023	31.12.2022
Fonds d'innovation	4'675	5'265
Autre capital lié	2'671	2'693
Capital libre	35'917	39'870
Total kCHF	43'262	47'829

Le fonds d'innovation a pour but le financement de projets novateurs, internes ou externes à Pro Infirmis, qui bénéficient aux personnes en situation handicap.

6.2 Compte d'exploitation consolidé**19 Produits de la récolte de fonds**

Les produits de la récolte de fonds se composent des éléments suivants :

	2023	2022
Contributions	560	333
Dons/récolte de fonds non affectés	11'842	12'321
Dons/récolte de fonds affectés	880	814
Dons majeurs non affectés	1'651	1'657
Dons majeurs affectés	1'508	2'037
Apports provenant de successions non affectées	1'556	1'066
Apports provenant de successions affectées	19	106
Total kCHF	18'015	18'334

20 Subventions AI

Pro Infirmis fournit, en tant qu'organisation faîtière, des prestations sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces prestations sont réglementées par la « circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées (CSOAPH) ». Elles comprennent le conseil aux personnes en situation de handicap et à leurs proches, la mise en relation avec des services d'aide, l'accompagnement à domicile, le conseil en construction sans obstacles, la consultation juridique et d'autres services, et sont fournies par Pro Infirmis et par ses organisations sous-contractantes. Les subventions reversées aux organisations sous-contractantes (partenaires) sont comptabilisées en chiffres bruts, avec une contre-écriture au poste « charges clients et organisations handicap » (voir chiffre 25). De plus, Pro Infirmis coordonne et fournit l'aide directe aux personnes en situation de handicap domiciliées en Suisse, réglementée par la « circulaire concernant les prestations des institutions d'utilité publique au sens des art. 17 et 18 LPC (CSFI) ».

	2023	2022
Subventions AI contrat principal (art. 74 LAI)	32'081	32'081
Subventions AI (art. 74 LAI) partenaires	9'813	9'813
Subventions AI PAH (art. 17 LPC)	12'750	12'500
Total kCHF	54'645	54'395

21 Produits des prestations

Les produits des prestations se composent des éléments suivants :

	2023	2022
Accompagnement à domicile	3'927	3'844
Services de relève	1'826	1'924
Écoles d'autonomie	1'043	1'019
Projet d'inclusion restaurant Locarno	1'120	1'035
Divers	1'467	1'364
Formation pour adultes	467	432
Soutien administratif	239	268
Conseil spécialisé en assistance	471	453
Prestations pour des tiers	124	130
Loisirs/cours	182	143
Centres de jour	292	311
Conseil en construction sans obstacles	318	243
Services de transport	144	142
Total kCHF	11'620	11'307

22 Subventions des cantons et des communes

Dans le cadre de contrats de prestations cantonaux, Pro Infirmis offre aux personnes en situation de handicap et à leurs proches un soutien dans des domaines tels que la gestion du quotidien, le logement, les transports, la formation, le travail et les loisirs, conformément aux directives des cantons. Au niveau communal également (villes), il existe des offres définies par contrat et financées par les entités locales.

	2023	2022
Subventions des cantons	18'413	17'395
Subventions des communes	1'232	1'234
Total kCHF	19'646	18'629

23 Autres produits

Ce poste renferme les éléments suivants :

	2023	2022
Autres produits des prestations	3'173	3'311
Produits des immeubles d'exploitation	126	125
Résultat provenant de créances	4	-18
Total kCHF	3'303	3'419

24 Charges de personnel

Les charges salariales supplémentaires sont compensées par de nouveaux mandats de prestations des cantons et des communes. Les prestations de travail supplémentaires de tiers font partie des charges de collecte de dons et de publicité pour la récolte de fonds ainsi que des charges informatiques (voir aussi point 7.1).

	2023	2022
Salaires	54'730	53'674
Charges d'assurances sociales	13'472	13'296
Autres charges de personnel	1'972	2'043
Prestations de travail de tiers	5'967	5'335
Total kCHF	76'141	74'347

Les charges d'assurances sociales, incluses dans les charges de personnel, se composent des éléments suivants :

	2023	2022
AVS/AI/APG/AC	3'526	3'461
ALFA + allocation d'entretien	1'341	1'310
Caisse de pensions	7'138	7'012
Assurance-accidents	485	481
Assurance d'indemnités journalières de maladie	982	1'032
Total kCHF	13'472	13'296

25 Charges pour clientes et clients et organisations du handicap

Les charges pour les clientes et clients et les organisations du secteur du handicap se composent des éléments suivants :

	2023	2022
Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap (PAH)	14'883	13'728
Subventions AI aux organisations sous-contractantes	9'398	9'601
Charges ordinaires pour prestations d'aide	1'786	1'567
Contributions à organisations du handicap	744	824
Charges de transport	889	801
Achat marchandises projet d'inclusion restaurant Locarno	459	454
Écoles d'autonomie et centres de jour	145	138
Divers	214	205
Total kCHF	28'518	27'318

Concernant les subventions AI aux organisations sous-contractantes, voir ch. 20.

26 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2023	2022
Charges de locaux	4'464	4'467
Entretien immobilisations corporelles meubles	165	249
Charges de véhicules et de transport	182	186
Charges administration	2'402	2'609
Charges informatiques	2'759	1'985
Charges publicité et communication	2'480	1'705
Autres charges d'exploitation	115	110
Charges immeubles d'exploitation	421	304
Total kCHF	12'989	11'615

27 Amortissements des immobilisations d'exploitation

Les amortissements sont détaillés dans les tableaux des immobilisations aux points 8 et 9.

28 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

	2023	2022
Autres produits financiers	47	16
Produits des titres	1'044	875
Gain de cours sur titres, réalisé	616	9
Gain de cours sur titres, non réalisé	3'893	136
Total résultat financier	5'600	1'035
Frais de tenue de dépôt/de compte	-344	-294
Charges financières pour financement par tiers	-153	-58
Perte de cours sur titres, réalisée	-60	-743
Perte de cours sur titres, non réalisée	-774	-11'754
Total charges financières	-1'331	-12'849
Total kCHF	4'269	-11'814

29 Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles hors exploitation se compose des éléments suivants :

	2023	2022
Produits des immeubles hors exploitation	1'470	1'371
Charges des immeubles hors exploitation	-490	-260
Amortissements des immeubles hors exploitation	-233	-200
Résultat des immeubles hors exploitation kCHF	748	911

30 Autre résultat sans rapport avec les prestations

	2023	2022
Bénéfice vente immobilisations corporelles meubles	7	21
Perte vente immobilisations corporelles meubles	-2	-43
Total résultat vente immobilisations corporelles d'exploitation	5	-22
Produits exceptionnels	10	9
Total résultat exceptionnel	10	9
Total autre résultat sans rapport avec les prestations kCHF	15	-13

31 Variation du capital des fonds

Les fonds sont énumérés au point 4 « tableau de variation du capital ».

	2023	2022
Attribution	-4'978	-6'023
Prélèvement	7'290	6'902
Total kCHF	2'312	879

32 Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation

L'exercice 2023 boucle sur une perte de CHF 4,6 mio. 3,9 mio. sont prélevés sur le capital libre et CHF 0,6 mio. déduits du capital lié (voir aussi point 18 « capital de l'organisation »).

	2023	2022
Résultat annuel kCHF	-4'567	-18'858
Prélèvement capital lié	-613	-776
Prélèvement capital libre	-3'954	-18'082

6.3 Tableau de financement consolidé

Le tableau de financement présente le flux des fonds : il montre la variation des liquidités. Il fait état des opérations d'autofinancement, de financement par des capitaux étrangers et d'investissement. Les investissements ainsi que les mouvements financiers effectifs y figurent sous la forme de chiffres bruts. Les influences résultant de la consolidation sont éliminées.

7. Autres indications

Toutes les autres indications relatives à la présente annexe selon les RPC qui ne résultent pas directement des comptes annuels et des commentaires figurent ci-après.

7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22

Les charges de la récolte de fonds et les charges administratives ont été évaluées selon la méthode de la Zewo. Les charges administratives s'élèvent à 16'538 kCHF (année précédente 14'696 kCHF) (sans les subsides aux autres organisations d'aide). Les charges de collecte de dons et de publicité pour la récolte de fonds se montent à 8'674 kCHF (année précédente 7'728 kCHF). Dans le cadre de son centenaire, Pro Infirmis a entrepris plusieurs actions pour renforcer la visibilité des personnes en situation de handicap, organisant la session des personnes handicapées et divers autres événements. Ce sont principalement ces actions qui ont entraîné une augmentation des charges par rapport à l'année précédente.

7.2 Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction

Les membres du Bureau reçoivent une indemnité forfaitaire par année et des jetons de présence pour chaque séance. Au cours de l'exercice 2023, les versements correspondant à ces indemnités se sont élevés à 76 kCHF (année précédente 63 kCHF). Sont contenues dans cette somme les indemnités de 15 kCHF à la coprésidence et 15 kCHF à l'ancien président, soit au total 30 kCHF (année précédente 9 kCHF). Les frais sont remboursés séparément sur la base des coûts effectifs. Les organes dirigeants ne bénéficient d'aucune autre indemnité. La masse salariale des six membres de la Direction s'est élevée en 2023 à 1'091 kCHF (année précédente 1'089 kCHF).

7.3 Prestations gratuites

Pro Infirmis a bénéficié en 2023 d'environ 11'240 heures de travail fourni par des bénévoles, dont une grande partie dans les cantons du Tessin et de Zurich. Ce chiffre ne comprend pas la collaboration des membres des comités cantonaux, qui s'engagent eux aussi à titre honorifique pour Pro Infirmis.

7.4 Transactions de donation et d'échange

En 2023, Pro Infirmis n'a pas effectué de transactions de donation ou d'échange importantes qui n'aient pas été enregistrées.

7.5 Opérations hors bilan

Les dettes suivantes au 31.12.2023, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2023	2022
	kCHF	kCHF
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	5'641	4'497
Durée résiduelle de 2 à 5 ans	5'900	4'968
Durée résiduelle de plus de 5 ans	4'944	2'534

En outre, 258 kCHF (année précédente 260 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

Comme garantie pour les dettes financières à court terme de 13'500 kCHF (année précédente 16'400 kCHF), des titres ont été mis en gage auprès de la banque.

7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16

	2023	2022
	kCHF	kCHF
Excédent/sous-couverture selon comptes annuels	-	-
Engagement économique de l'organisation	-	-
Contributions délimitées en fonction de la période	7'138	7'012
Charges de prévoyance dans charges de personnel	7'138	7'012

La caisse de pensions de l'association Pro Infirmis est gérée par une fondation propre à l'organisation ; elle est basée sur des plans de prévoyance avec primauté des cotisations. Au 31.12.2023, le personnel actif de Pro Infirmis Suisse comptait 777 personnes affiliées à la fondation (année précédente 794). La dette nette envers la caisse de pensions s'élève à 921 kCHF au 31.12.2023. Au 31.12.2023, le taux de couverture des avoirs de vieillesse atteignait 111,6 % (31.12.2022 : 107,4 %), compte tenu des réserves pour fluctuation des cours et du capital de fondation (pas de réserve de contributions de l'employeur).

7.7 Événements après le jour du bilan

Nous n'avons connaissance d'aucun événement advenu après le jour du bilan qui pourrait avoir une influence sur les comptes annuels 2023.

7.8 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques

Le Bureau de Pro Infirmis a édicté des règles et principes de la gestion des risques. En outre, les responsabilités en matière de gestion des risques ont été définies. Les membres du Bureau et de la Direction ont procédé à l'analyse des risques en 2023 conformément à la politique de risque de Pro Infirmis. Le 6 décembre 2023, le Bureau a pris connaissance du rapport sur les risques présenté par la directrice et a émis un avis positif. Des mesures ont été définies pour parer de façon adéquate aux risques identifiés.

7.9 Dettes non portées au bilan

La subvention AI pour les prestations fournies selon l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture annuelle, il n'était pas encore connu si des moyens devaient être déposés dans un fonds art. 74 LAI et, le cas échéant, quel montant.

CONVISA®

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée des délégué-e-s de

Pro Infirmis, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Pro Infirmis (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation du capital consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, les comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

CONVISA®

Responsabilités du Bureau relatives aux comptes consolidés

Le Bureau est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Au lieu de reprendre le texte sur fond gris ci-après dans le rapport d'audit, il est possible de renvoyer à une annexe du rapport d'audit ou au site Internet d'EXPERTSuisse (<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>) contenant la description des responsabilités incombant à l'organe de révision.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Schwyz, le 9 avril 2024

CONVISA Revisions AG



Marcel Aeberhard
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



Reto Büeler
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes annuels consolidés

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



9. Bilan de l'association

	31.12.2023	31.12.2022
Actifs (en kCHF)		
Liquidités	6'446	12'876
Titres	67'757	63'325
Créances résultant de prestations	3'495	3'551
Autres créances à court terme	355	329
Stocks	236	269
Actifs de régularisation	3'202	1'697
Actifs circulants	81'490	82'048
Immobilisations financières	304	303
Immobilisations corporelles meubles	3'502	4'298
Immobilisations corporelles immeubles	30'970	31'338
Actifs immobilisés	34'776	35'939
Total des actifs	116'266	117'987
Passifs (en kCHF)		
Dettes financières à court terme	13'500	16'400
Dettes à court terme résultant de prestations	1'379	2'417
Autres dettes à court terme	3'190	3'282
Provisions à court terme	265	56
Passifs de régularisation	1'377	2'134
Capitaux étrangers à court terme	19'711	24'289
Dettes à long terme portant intérêt	15'000	5'290
Autres dettes financières à long terme parties liées	3'369	3'194
Provisions à long terme	1'841	1'844
Capitaux étrangers à long terme	20'210	10'328
Capital des fonds affectés	35'828	38'286
Total capitaux étrangers	75'749	72'903
Capital lié (avant attribution/prélèvement)	7'958	8'735
Capital acquis (report de l'année précédente)	37'126	55'205
Résultat annuel	-4'567	-18'856
Capital de l'organisation	40'517	45'084
Total des passifs	116'266	117'987

10. Compte d'exploitation de l'association

	2023	2022
Produits d'exploitation (kCHF)		
Produits de la récolte de fonds	17'903	18'334
Subventions AI	54'645	54'395
Produits des prestations	11'620	11'307
Subventions des cantons et des communes	19'646	18'629
Autres produits	3'323	3'439
Total des produits d'exploitation	107'136	106'104
Charges d'exploitation (kCHF)		
Charges de personnel	-76'141	-74'347
Charges pour clients et organisations du handicap	-28'294	-27'124
Autres charges d'exploitation	-13'011	-11'610
Amortissements des immobilisations d'exploitation	-1'491	-1'625
Total des charges d'exploitation	-118'936	-114'705
Résultat d'exploitation en kCHF	-11'800	-8'601
Produits financiers	5'281	961
Charges financières	-1'268	-12'088
Résultat financier	4'013	-11'127
Produits des immeubles hors exploitation	1'470	1'371
Charges des immeubles hors exploitation	-723	-459
Résultat des immeubles hors exploitation	748	911
Autre résultat sans rapport avec les prestations	15	-13
Résultat avant variation du capital des fonds en kCHF	-7'025	-18'830
Variation du capital des fonds	2'458	-26
Résultat annuel avant prélèvement sur capital de l'organisation en kCHF	-4'567	-18'856

11. Bases de la présentation des comptes

Les comptes de l'association Pro Infirmis sont établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (CO). Les principaux postes de clôture sont inscrits au bilan de la manière suivante :

Titres : les titres figurent au bilan à la valeur boursière.

Immobilisations corporelles immeubles : les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur vénale au moment de l'apport, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. La durée de vie ou d'amortissement estimée est de 50 ans.

Le capital des fonds affectés est affiché dans le poste des capitaux étrangers.

12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation

Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. En 2023, la performance nette a été de 6,6 % (année précédente -15,3 %).

Le poste « titres gérés à titre fiduciaire » correspond à la fortune de la Charlotte und Hans Haller-Stiftung. Une fois par année, la part correspondante du rendement total de la fortune de Pro Infirmis est soit créditée, soit imputée à la fondation.

	31.12.2023	31.12.2022
Titres réalisables à court terme	64'387	60'131
Titres gérés à titre fiduciaire	3'369	3'194
Total kCHF	67'757	63'325

Immobilisations corporelles immeubles

Les immobilisations corporelles immeubles figurant dans les comptes consolidés appartiennent entièrement à Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.1 chiffre 9. Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 19'924 kCHF (année précédente 9'735 kCHF).

Dettes financières à court terme

Ce poste concerne un montant emprunté pour faire face à un manque de liquidité ponctuel.

Autres dettes à court terme

Ce poste renferme les dettes envers les fournisseurs, la caisse de pensions, les cantons, les communes et l'Administration fédérale des contributions.

Autres dettes financières à long terme parties liées

Il s'agit là de la fortune de la Charlotte und Hans Haller-Stiftung, gérée à titre fiduciaire.

Fonds affectés

	31.12.2023	31.12.2022
Fonds des parrainages	2'275	2'299
Fonds spéciaux	28'976	31'347
Fonds soumis à l'usufruit	4'577	4'640
Total kCHF	35'828	38'286

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

Charges de personnel

Les charges de personnel indiquées dans les comptes consolidés proviennent exclusivement de Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.2 chiffre 24.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	31.12.2023	31.12.2022
Charges de locaux	4'464	4'467
Entretien immobilisations corporelles meubles	165	249
Charges de véhicules et de transport	182	186
Charges administration	2'398	2'603
Charges informatiques	2'759	1'985
Charges publicité	2'480	1'705
Autres charges d'exploitation	140	110
Charges immeubles d'exploitation	421	305
Total kCHF	13'011	11'610

Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles se compose des éléments suivants :

	31.12.2023	31.12.2022
Produits des immeubles hors exploitation	1'470	1'371
Autres charges des immeubles hors exploitation	-490	-260
Amortissements des immeubles hors exploitation	-233	-200
Résultat des immeubles hors exploitation kCHF	748	911

13. Autres indications

Pro Infirmis est une association. Son siège se trouve à Zurich. En 2023, Pro Infirmis comptait 542 postes à plein temps rémunérés au mois (année précédente : 522) et 97 postes à plein temps rémunérés à l'heure (année précédente : 106). Du fait de la composition, définie dans les statuts, de leurs conseils de fondation respectifs, les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung » sont entièrement contrôlées par Pro Infirmis. Ces deux fondations ne sont pas incluses dans les comptes individuels de l'association Pro Infirmis. Les dettes suivantes au 31.12.2023, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2023	2022
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	5'641	4'497
Durée résiduelle de 2 à 5 ans	5'900	4'968
Durée résiduelle de plus de 5 ans	4'944	2'534

En outre, 258 kCHF (année précédente 260 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

Comme garantie pour les dettes financières à court terme de 13'500 kCHF (année précédente 16'400 kCHF), des titres ont été mis en gage auprès de la banque. L'autre résultat sans rapport avec les prestations renferme divers petits postes hors période. Alors que les comptes individuels de l'association Pro Infirmis sont soumis aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes sur la base du Code des obligations, les comptes consolidés de Pro Infirmis sont présentés selon les Swiss GAAP RPC. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il a été renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe, au tableau des flux de trésorerie et à l'établissement d'un rapport annuel.

CONVISA®

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée des délégué-e-s de

Pro Infirmis, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Pro Infirmis (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, les comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

CONVISA®

Responsabilités du Bureau relatives aux comptes annuels

Le Bureau est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Au lieu de reprendre le texte sur fond gris ci-après dans le rapport d'audit, il est possible de renvoyer à une annexe du rapport d'audit ou au site Internet d'EXPERTSuisse (<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>) contenant la description des responsabilités incombant à l'organe de révision.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Schwyz, le 9 avril 2024

CONVISA Revisions AG



Marcel Aeberhard
Expert-réviser agréé
Auditeur responsable



Reto Büeler
Expert-réviser agréé

Annexes:

– Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



Nous remercions

nos donatrices et donateurs, les entreprises partenaires, les fondations donatrices, l'Office fédéral des assurances sociales, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, les cantons et les communes pour leur soutien généreux à nos prestations et projets.

Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs de leur engagement sans faille pour l'inclusion.

Merci aussi à nos clientes et à nos clients pour leur confiance en notre travail et notre organisation.

Impressum :

Rédaction et édition

Pro Infirmis

Feldeggstrasse 71, 8008 Zurich

Tél. : 058 775 20 00

contact@proinfirmis.ch

IBAN CH96 0900 0000 8002 2222 8

proinfirmis.ch

